Corrigé – Brevet 2024 – histoire-géographie-EMC – Amérique du Sud

Analyser et comprendre des documents en histoire, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire *(20 pts)*

1. L'obligation visant les juifs est le **port de l'étoile jaune**, cousue sur les vêtements et portant l'inscription « Juif ». Dans la deuxième vignette, une main désigne cette étoile sur le manteau d'Évelyne, et son amie lui dit : « Ben, tu la portes, là. » Les juifs sont ainsi marqués et reconnaissables par tous dans la rue ; la troisième vignette montre qu'ils subissent aussi des insultes (« youpin »).

> ⚠ **Piège.** Le sujet attribue cette mesure au régime de Vichy. En réalité, l'étoile jaune a été imposée en juin 1942 par une ordonnance allemande, en zone occupée seulement ; Vichy ne l'a pas étendue à la zone sud, mais les étoiles étaient distribuées dans les commissariats de police français. Sur ta copie, réponds « le port de l'étoile jaune » : c'est ce qui est attendu. Tu peux ajouter cette précision, sans t'y attarder.

2. L'interdiction prononcée à l'égard des juifs est l'**interdiction d'exercer de nombreux métiers** : « Déjà, il y a plein de métiers interdits ». Le père de Ginette Kolinka lui-même est menacé : « Papa a encore le droit de fabriquer des imperméables, mais pour combien de temps ? » Ces exclusions professionnelles découlent des statuts des juifs adoptés par le régime de Vichy (lois du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941), qui chassent les juifs de la fonction publique, de l'enseignement, de l'armée, de la presse et limitent leur accès à de nombreuses professions.

3. Le père de Ginette Kolinka organise la fuite de sa famille en **zone libre**, au sud de la ligne de démarcation qui coupe la France en deux depuis l'armistice de juin 1940, car « les juifs y sont moins traqués ». Pour cela :

- il prend contact avec des personnes capables de l'aider : « J'ai parlé à des "amis" dans un café, au Carreau du Temple. Ils m'ont indiqué comment passer en zone libre. » Il s'agit sans doute de passeurs, qui font franchir clandestinement la ligne de démarcation : « Il va falloir passer la frontière » ;
- il se procure de **faux papiers** qui cachent leur identité juive : « Nous aurons des faux papiers sans le tampon "juif" dessus », établis à de **faux noms** (« Ils seront à des faux noms »), car le vrai nom de la famille, Cherkasky, pourrait la trahir ;
- il utilise l'aide de non-juifs : « Des camarades chrétiens m'ont "prêté" leurs patronymes », en lui donnant le nom des églises où ils ont été baptisés, ont fait leur communion et se sont mariés ;
- il prépare sa famille à mentir de façon crédible : « On révisera tout ça, ça peut servir en cas d'interrogatoire. »

La fuite repose donc sur la clandestinité, les faux papiers et la solidarité de personnes extérieures à la communauté juive.

4. La loi du 2 juin 1941 est antisémite car elle vise **uniquement les juifs**, en raison de leur appartenance supposée à une « race » ou à une religion : « tous les juifs doivent souscrire une déclaration relative à leur situation personnelle et matérielle », c'est-à-dire indiquer leur identité, leur situation familiale et leurs biens (note 1). Ils doivent se présenter « au commissariat de Police de leur domicile » avant le 20 août 1941. Ce recensement les **fiche** et les met à part du reste de la population, même lorsqu'ils sont citoyens français (« même si l'intéressé est français ») : c'est une discrimination. Il prépare aussi leur spoliation (la déclaration des biens permet de les confisquer) et facilitera ensuite leurs arrestations.

5. Les juifs qui ne respectent pas les mesures de Vichy risquent :

- **la prison et une amende** : toute infraction « est punie d'un emprisonnement de un mois à un an et d'une amende de 100 à 10 000 francs » (document 2) ;
- **l'internement dans un camp** : le préfet peut « prononcer l'internement dans un camp spécial même si l'intéressé est français » (document 2) ;
- plus largement, **l'arrestation et l'interrogatoire** : le père de Ginette Kolinka prépare sa famille à répondre « en cas d'interrogatoire » (document 1), et les juifs sont « traqués » en zone occupée.

D'après mes connaissances, à partir de 1942, l'internement dans des camps comme Drancy conduit à la **déportation** vers les camps d'extermination, surtout Auschwitz-Birkenau.

> **Astuce.** « Deux éléments de réponse sont attendus » et la question porte sur les documents 1 et 2 : prends au moins un élément dans chaque document et cite-le entre guillemets. Deux risques du seul document 2 bien cités rapportent déjà l'essentiel des points.

6. Après la défaite de 1940, le régime de Vichy, dirigé par le maréchal Pétain, mène une **politique antisémite** et collabore avec l'Allemagne nazie. Les juifs de France la subissent de plus en plus durement. Ils sont d'abord **exclus** de la société : les statuts des juifs d'octobre 1940 et de juin 1941 leur interdisent de nombreux métiers (« il y a plein de métiers interdits »). Ils sont ensuite **fichés** : la loi du 2 juin 1941 les oblige à déclarer leur identité, leur famille et leurs biens (document 2), et leurs papiers portent le tampon « juif ». Leurs entreprises et leurs biens sont confisqués (« aryanisation »). En zone occupée, ils doivent porter l'étoile jaune à partir de juin 1942, ce qui les expose aux insultes (« youpin », document 1). Enfin, ils sont **persécutés** : ceux qui désobéissent risquent la prison, l'amende ou l'internement (document 2), et la police française participe aux arrestations, comme lors de la rafle du Vél' d'Hiv les 16 et 17 juillet 1942 à Paris. Internés à Drancy, environ 75 000 juifs de France sont déportés, surtout vers Auschwitz-Birkenau ; très peu en reviennent.

Les juifs **font face** à ces persécutions de plusieurs façons. Beaucoup fuient vers la zone libre, où ils sont « moins traqués », comme la famille de Ginette Kolinka en 1942 (document 1). Ils se cachent sous de **faux noms**, avec de **faux papiers** « sans le tampon "juif" dessus ». Ils bénéficient souvent de la **solidarité** de non-juifs : des « camarades chrétiens » prêtent leurs noms au père de Ginette ; d'autres, reconnus plus tard comme « Justes parmi les nations », cachent des familles ou des enfants. Certains juifs entrent aussi dans la Résistance. Ces moyens ne suffisent pas toujours : Ginette Kolinka est arrêtée en 1944 avec son père et son jeune frère, puis déportée à Auschwitz-Birkenau, d'où elle revient en 1945, alors que son père et son frère y sont assassinés.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques *(20 pts)*

1. Développement construit

Plan : I. Des inégalités entre les territoires (métropoles, espaces ruraux isolés, quartiers prioritaires, outre-mer) ; II. Des aménagements pour les réduire (transports, services et numérique, politique de la ville et des villes moyennes).

> Aménager le territoire, c'est organiser l'espace pour le rendre plus efficace et plus juste. Or, en France, tous les territoires n'offrent pas les mêmes chances à leurs habitants. Quelles sont ces inégalités territoriales et comment les acteurs publics cherchent-ils à les réduire ?
>
> D'abord, les inégalités opposent les métropoles aux autres espaces. Paris et l'Île-de-France concentrent les sièges d'entreprises, les emplois qualifiés, les universités et près d'un tiers de la richesse nationale ; les grandes métropoles régionales comme Lyon, Toulouse ou Bordeaux attirent aussi habitants et activités. À l'inverse, de nombreux espaces ruraux isolés, notamment dans la « diagonale des faibles densités » qui traverse le pays du nord-est au sud-ouest, perdent des habitants et des services : commerces, écoles, gares et médecins disparaissent, ce qui crée des « déserts médicaux ». Les inégalités existent aussi à l'intérieur des villes, entre quartiers aisés et quartiers prioritaires touchés par le chômage. Enfin, les territoires ultramarins sont les plus en retard : à Mayotte, plus des trois quarts des habitants vivent sous le seuil de pauvreté.

> Pour réduire ces inégalités, l'État, les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et l'Union européenne aménagent le territoire. Ils améliorent l'accessibilité : lignes à grande vitesse, comme la LGV Tours-Bordeaux ouverte en 2017, routes de désenclavement et aéroports régionaux. Ils rapprochent aussi les services des habitants : le plan France Très Haut Débit apporte la fibre dans les campagnes, les maisons de santé luttent contre les déserts médicaux et les espaces France Services regroupent les démarches administratives. Ensuite, la politique de la ville rénove les quartiers prioritaires (logements, transports, équipements), tandis que le programme « Action cœur de ville » redynamise les villes moyennes. Dans les outre-mer, l'État et l'Union européenne financent routes, ports et écoles.
>
> Ainsi, les aménagements réduisent les écarts entre les territoires, sans les faire disparaître : la cohésion des territoires reste un défi majeur pour la France.

> 💡 **Astuce.** La consigne contient deux verbes : **décrire** les inégalités, puis **expliquer** les aménagements. Fais une partie pour chacun et nomme toujours les **acteurs** (État, région, commune, Union européenne) : c'est ce que le correcteur cherche. Si tu as fait une étude de cas en classe (un espace rural, un quartier, un territoire ultramarin), utilise-la comme exemple principal.

2. Repères géographiques (annexe page 7, titre : « Les transports en France »)

a. Les principales interfaces maritimes sont représentées sur la carte par un **trait noir courbe garni de petits triangles** (tracé en arc le long des côtes : façade de la Manche et de la mer du Nord, estuaire de la Loire sur l'Atlantique, golfe du Lion en Méditerranée). On recopie ce figuré sur les pointillés de la légende, en face de « Principales interfaces maritimes ».

b. Le carrefour international, représenté par le plus gros point noir, est **Paris**. On écrit son nom à côté du point sur la carte.

c. Le triangle noir correspond aux **grands ports maritimes** (principaux ports de commerce). Sur la carte, il désigne Dunkerque, Le Havre et Marseille-Fos. On complète la légende : « Grands ports maritimes ».

d. On écrit sur la carte le nom de deux carrefours nationaux (petits points noirs) accompagnés d'un carré blanc (aéroport international), au choix parmi :

- **Lyon** (point sur l'axe nord-sud, à l'est du pays) ;
- **Marseille** (sur la côte méditerranéenne, à l'est du delta du Rhône) ;
- **Nice** (près de la frontière italienne) ;
- **Toulouse** (dans le sud-ouest) ;
- **Bordeaux** (sur la façade atlantique, au sud-ouest).

> ⚠ **Piège.** Ne choisis pas Lille, Nantes, Strasbourg ou Montpellier : sur cette carte, aucun carré blanc n'est placé à côté de leur point. Et ne donne pas Paris à la question d : c'est le carrefour **international**, pas un carrefour national.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. Deux acteurs peuvent agir contre le harcèlement scolaire :

- **les élèves**, appelés « sentinelles » au collège Marc-Bloch et « ambassadeurs » dans le dispositif pHARe (« treize élèves ») ;
- **les adultes du collège** : les « référents » (« douze adultes »), les professeurs et les personnels non enseignants qui coaniment les séances, et les « cinq adultes du collège » qui forment la cellule harcèlement.

On peut aussi citer l'État (le ministère de l'Éducation nationale), qui a étendu pHARe « à tous les collèges de France à la rentrée 2022 ».

2. Deux actions mises en place au collège Marc-Bloch :

- la **sensibilisation des élèves** depuis 2010, avec des séances adaptées à chaque niveau : « sur l'estime de soi avec les 6e, sur la laïcité en 5e, sur le cyberharcèlement en 4e, sur l'éducation sexuelle et affective en 3e » ;
- une **cellule harcèlement** de cinq adultes, qui « intervient dès qu'une situation de harcèlement est signalée » en utilisant la « méthode de préoccupation partagée ».

L'équipe de « sentinelles et référents » constitue une troisième action possible.

3. Ce dessin illustre le harcèlement scolaire. Un enfant est assis par terre, **seul**, recroquevillé contre un mur, les genoux serrés contre lui et le visage caché dans ses bras : il est triste, rejeté et replié sur lui-même. Il est encerclé par de nombreuses **mains sombres, comme des ombres, qui le pointent du doigt** : elles représentent un groupe qui s'acharne sur une seule victime, par des moqueries et des accusations répétées. Le titre joue sur les mots : « HAR *seul* É… » se lit « harcelé » et montre que la victime de harcèlement se retrouve **seule**. Enfin, la légende « Non au harcèlement. . . .à toi de choisir quelle main tu veux être » et la main claire tendue vers l'enfant, à droite, montrent que chacun peut choisir entre participer au harcèlement et venir en aide à la victime.

4. La Fraternité est l'une des trois valeurs de la devise de la République, « Liberté, Égalité, Fraternité », inscrite dans l'article 2 de la Constitution de 1958 ; le Conseil constitutionnel l'a reconnue en 2018 comme un principe à valeur constitutionnelle. Elle signifie que les membres d'une même société se doivent entraide, solidarité et respect. La lutte contre le harcèlement l'applique au collège : les élèves sentinelles ou ambassadeurs veillent sur leurs camarades et ne laissent pas une victime seule ; les adultes de la cellule harcèlement interviennent dès qu'une situation est signalée ; les séances sur l'estime de soi ou le cyberharcèlement apprennent à respecter les autres. Le dessin le montre bien : être fraternel, c'est être la main qui se tend vers l'élève isolé, et non l'une des mains qui l'accusent.

5. *Présentation orale rédigée, adressée aux camarades de classe (sans nom ni signature, pour respecter l'anonymat).*

> Chers camarades,
>
> Comme vous le savez, notre collège vient de mettre en place le programme pHARe, le programme national de lutte contre le harcèlement à l'école. Je fais partie de l'équipe des élèves ambassadeurs, et je voudrais vous expliquer mon rôle.
>
> Le harcèlement, ce sont des violences répétées, physiques ou verbales, des moqueries, des mises à l'écart ou des messages blessants sur les réseaux sociaux, qui visent toujours la même personne. Depuis la loi du 2 mars 2022, le harcèlement scolaire est un délit puni par la loi.
>
> Mon rôle d'ambassadeur est d'abord d'être attentif : repérer un élève isolé, triste, moqué ou mis à l'écart. C'est ensuite d'écouter, sans juger, un camarade qui veut se confier. C'est surtout d'**alerter** les adultes référents du programme, qui sont formés pour agir. Je ne suis ni un surveillant ni un juge : je ne règle pas les conflits moi-même et je ne répète pas ce qu'on me confie à tout le monde. Enfin, avec les autres ambassadeurs, je participe à des actions de sensibilisation, par exemple sur le cyberharcèlement.
>
> Pourquoi est-ce si important ? Parce que le bien-être à l'école concerne chacun d'entre nous. Un élève harcelé a peur de venir en cours, n'arrive plus à se concentrer, voit ses notes baisser et peut tomber malade ou déprimer. Tous les élèves ont droit à une scolarité sans harcèlement, dans un climat de confiance et de sécurité. Un collège où l'on se sent bien, c'est un collège où l'on apprend mieux et où chacun trouve sa place.

> Alors, si vous êtes témoin ou victime, ne restez pas seul et ne restez pas silencieux : venez nous voir, parlez à un adulte ou appelez le 3018, le numéro national gratuit contre le harcèlement. Comme le dit un dessin que j'aime beaucoup : « à toi de choisir quelle main tu veux être ». Choisissons ensemble d'être la main qui aide.

> ⚠ **Piège.** La consigne demande deux choses : ton **rôle** d'ambassadeur (repérer, écouter, alerter les adultes, sensibiliser) **et** l'**importance du bien-être** pour tous les élèves. Un texte qui ne parle que du harcèlement en général perd la moitié des points. Écris comme si tu t'adressais à ta classe, et ne signe pas.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 45 minutes pour l'histoire, 45 minutes pour la géographie (dont 30 pour le développement construit et 10 pour la carte) et 25 minutes pour l'EMC, puis garde 5 minutes pour relire. L'annexe de la page 7 (la carte des transports) doit être rendue avec la copie : complète-la, mais n'y écris pas ton nom.

En histoire, la bande dessinée se lit case par case : les réponses aux questions 1 à 3 sont dans les bulles, cite-les entre guillemets. La question 6 rapporte 6 points : fais deux paragraphes bien séparés, l'un sur ce que les juifs **subissent** (exclusion, fichage, étoile jaune, arrestations, déportation), l'autre sur la façon dont ils y **font face** (fuite, faux papiers, aide des Justes, Résistance), avec des dates précises (1940, 1941, 1942).

Pour la carte, observe bien les figurés avant de répondre : les triangles noirs sont sur les côtes (Dunkerque, Le Havre, Marseille-Fos), donc ce sont des ports, et seuls les points accompagnés d'un carré blanc ont un aéroport international. En EMC, les questions 1 et 2 se traitent en citant le texte ; garde du temps pour la question 5, qui demande un vrai petit discours.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).